

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 3 mars 2021 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
SUBVENTIONS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :

Demande de subvention à la DRAC pour des projets d'action culturelle

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du 25 février 2021

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Bernard BASTOUIL, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Priscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Georges PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR PUBLICATION LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Alain CARBON par Bernard BASTOUIL, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Bernard VIDAL par Georges PECH.

PAR DELEGATION LE

Procurations : Nicole MARTIN à Cédric MALRIEU.

Signature

Excusés : Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS, Bernard GRIMAUD, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE.

Secrétaire de séance : Bruno POMART.

Envoyé en préfecture le 10/03/2021
Reçu en préfecture le 10/03/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210303-20210047-DE

20210047

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a signé en 2019 avec la DRAC, le PETR et d'autres acteurs du Pays Lauragais une convention pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC) visant à renforcer ses actions dans ce domaine.

Monsieur le Président indique que certains projets d'action culturelle portés par le réseau de médiathèques peuvent bénéficier d'une aide financière de la DRAC dans ce cadre contractuel.

Le réseau propose dans le cadre de la CGEAC des projets en direction de la petite enfance (spectacles et ateliers musicaux), de scolaires du primaire et secondaire (ateliers d'illustration de comptines et ateliers et rencontres avec des auteurs de BD autour de la gravure) et de personnes en apprentissage du français (projet autour des comptines et berceuses).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de mettre en œuvre les projets d'éducation artistique et culturelle présentés.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour ces projets selon le budget prévisionnel suivant et à signer tout document y afférent :

Dépenses		Recettes	
Spectacles et ateliers compagnie Pic&colegram	5 600 €	5 800 € DRAC	
Ateliers chant et mise en scène Mélanie Prochasson	1 400 €	5 800 € Autofinancement CCCLA	
Ateliers illustration Sophie Vissière	1 800 €		
Rencontres et ateliers avec Camille Moulin Dupré et Julien Mortimer	2 800 €		
Total	11 600 €	11 600 €	Total

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnau-d'Audois conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.



Castelnau-d'Audois, le 3 mars 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.